

Charte d'Engagement pour l'Accessibilité et l'Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap dans la Formation (annexe au Règlement intérieur)

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances, nous souhaitons rendre nos formations accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Cette charte d'engagement formalise nos actions et nos valeurs en matière d'accessibilité, d'accompagnement et d'orientation des publics en situation de handicap. Nelly Valentini est la référente Handicap du département formation.

1. Engagement pour l'Accessibilité

Nous nous engageons à faire le maximum pour rendre nos formations accessibles à tous, quels que soient le type de handicap ou les besoins spécifiques des apprenants :

Accessibilité physique : Les locaux sélectionnés sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité pédagogique : Nous veillons à adapter nos supports de formation, méthodes pédagogiques et dispositifs d'évaluation pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

2. Collaboration

Nous collaborons avec le service Impact H pour adapter notre offre de formation aux besoins des personnes handicapées. Ce service nous permet :

- Adapter le parcours de formation en fonction des compétences et des projets professionnels des personnes en situation de handicap.

3. Ressources Mobilisées pour l'Accompagnement

Nous nous engageons à mobiliser les ressources nécessaires pour garantir un accompagnement optimal tout au long du parcours de formation :

- **Partenaires spécialisés :** Nous sommes en mesure de nous rapprocher d'acteurs tel que les Cap Emploi, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), l'Agefiph et le Fiphfp, pour accompagner et soutenir les apprenants en situation de handicap dans leurs projets de formation.
- **Aides techniques :** Nous pouvons aider les personnes en situation de handicap à trouver des outils et des technologies adaptées (aides auditives, transcription, logiciels adaptés, etc.) pour favoriser l'apprentissage.

Conclusion

En publiant cette charte, nous réaffirmons notre engagement pour une formation inclusive, accessible et respectueuse des droits de chaque apprenant, quels que soient ses besoins spécifiques. Nous avons à cœur de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en leur offrant un cadre de formation adapté, bienveillant et soutenant.